

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Mollusques Inc.	Numéro de permis 2021051	Date d'inspection Le 18 novembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Mollusques 4		Numéro de téléphone (506) 744-0378	
Adresse 1546 route 525 St-Marie-de-Kent NB E4S 2H9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

Durant l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité est en mesure de vérifier les éléments suivants :

- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des enfants renferment et les consentements signés dans le dossier de l'enfant pour
- Les activités quotidiennes comprennent

La mentor en assurance de la qualité a aussi observé les enfants préparer des cartes de Noël pour les personnes âgées et manger la collation.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 novembre 2024

Date

original signé par
Patty LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 novembre 2024

Date